

COMMENT RÉDIGER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

1. INFORMATIONS UTILES À MENTIONNER



Votre situation personnelle et votre identité

si elle peut aider le médecin et l'équipe soignante à comprendre vos souhaits.



Vos souhaits, vos croyances et vos habitudes de vie

ne sont pas considérés comme des directives mais peuvent être précisés.



Vos attentes ou vos craintes

concernant certains traitements ou certaines situations de fin de vie.

2. INFORMATIONS PRINCIPALES IMPORTANTES À MENTIONNER

Vous pouvez indiquer votre point de vue sur ...



Grands principes

Maintien artificiel de la vie
Sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès (être endormi).



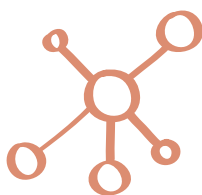
Actes et traitements médicaux contribuant au maintien artificiel de la vie

Réanimation cardio-vasculaire
Assistance respiratoire (maintenir la respiration à l'aide d'une machine)
Dialyse (une machine remplace l'activité de vos reins)
Alimentation et/ou hydratation artificielles
Autres...

3. SITUATION PARTICULIÈRE



Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à 2 témoins majeurs (dont votre personne de confiance, si vous l'avez déjà désignée).

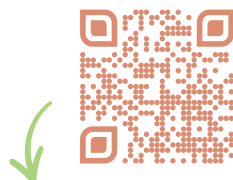


Le document sera écrit par un des 2 témoins ou par un tiers. Les témoins, en indiquant leur nom et qualité (exemple : lien de parenté, personne de confiance, médecin traitant ...) attesteront que le document exprime bien votre volonté libre et éclairée.

4. POUR APPROFONDIR



HAS : Directives anticipées • Guider les patients pour les rédiger



FIN DE VIE
Soins palliatifs
centre national



BANDE DESSINÉE
Directives anticipées

Un formulaire de déclaration des directives anticipées est à votre disposition auprès des professionnels et sur notre site internet.



CHU DIJON BOURGOGNE
1 bd Jeanne d'Arc • BP 77908 • 21079 Dijon cedex
03 80 29 30 31